



Fédération des syndicats de travailleurs du rail  
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis  
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67  
federation-sudrail@wanadoo.fr  
www.sudrail.fr



St Denis le 13 mai 2015,

**Objet : opposition à l'accord de branche relatif au champ d'application de la convention collective nationale de la branche ferroviaire**

**Aux signataires :**

**UNSA Ferroviaire**

56 rue du Faubourg Montmartre  
75009 Paris

**FGT CFTC**

9 rue Pierre Levée  
75011 Paris

**FGTE-CFDT**

49 avenue Simon Bolivar  
75019 Paris

**UTP**

17 rue d'Anjou  
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

Depuis plus d'un an, la fédération SUD-Rail participe aux réunions de négociations de la future convention collective nationale ferroviaire.

Le 5 mai, l'UTP nous a avisés par lettre recommandée de l'existence d'un accord de branche relatif au champ d'application de la convention collective nationale de la branche ferroviaire.

Ce champ d'application, la fédération SUD-Rail, l'a rappelé de nombreuses fois ne peut convenir, parce qu'il **exclut de la future Convention Collective des dizaines de milliers de salarié-es du secteur ferroviaire** ; ne sont concerné-es quasiment que le personnel des entreprises de transport ferroviaire... Et encore, seulement une partie de celles et ceux aujourd'hui à la SNCF puisque **la réparation du matériel ferroviaire serait hors C.C.N. !** Ceci, en toute cohérence avec les projets de privatisation des ateliers SNCF, sur lesquels patrons des entreprises privées et direction SNCF travaillent main dans la main, avec la complicité de nombre de Conseils régionaux !

Il **rejette aussi hors de la C.C.N.** la restauration et autres prestations à bord des trains, le nettoyage des trains, des gares et autres installations ferroviaires, l'accueil et les services aux voyageurs, la prévention et la sécurité dans les enceintes ferroviaires, la maintenance des installations, le personnel des CE et du CCE.

Tous ces salarié-es contribuent au fonctionnement, à l'existence de l'activité économique « transport ferroviaire » ; tous doivent trouver leur place dans cette future convention collective. Maintenir des statuts différents pour de nombreux/ses salarié-es du secteur ferroviaire actuellement régis par le Code du travail ou des Conventions Collectives à minima c'est porter atteinte à la nécessité d'une intégration du système ferroviaire par des droits sociaux et à la capacité pour tous les travailleur-euses du rail de défendre leurs droits. **La négociation de cette CCN est l'occasion de construire un statut social de haut niveau, commun à l'ensemble des salarié-es du secteur ferroviaire.**

Ne pas saisir cette opportunité constituerait une volonté d'organiser au sein de toute la branche du transport ferroviaire, une mise en concurrence des salarié-es par la constitution de droits inégaux.

Par conséquent et conformément aux dispositions légales (articles L 2231-8 et suivants du code du travail), la fédération SUD-Rail affirme son opposition à l'accord **de branche relatif au champ d'application de la convention collective nationale de la branche ferroviaire.**

Recevez, Mesdames, Messieurs les signataires nos salutations syndicales.

Pour la fédération SUD-Rail :

Nathalie Bonnet  
Eric Santinelli  
Secrétaires fédéraux



### **Copie**

#### **Fédération CGT des cheminots**

263 rue de Paris  
93515 Montreuil

#### **Fédération FO cheminots**

68 rue Stephenson  
75018 Paris

#### **Fédération nationale des transports**

**CFE – CGC**  
59-63 rue du rocher  
75008 Paris

#### **Monsieur Jean Bessière**

Président de la CMP  
Ministère des transports  
Hotel de Roquelaure  
246 boulevard St Germain  
75007 Paris